

---

## ACTION COLLECTIVE CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DÉRAISONNÉ DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

---

On nous annonce pour demain 45 000 mouvements d'avions par an, c'est-à-dire 2 fois plus qu'en 2017. Mais Bellova, le nouvel exploitant, va construire **une infrastructure qui pourra en accueillir 2 fois voire 3 fois plus !**

À titre indicatif, 80 000 mouvements, c'est **un avion toutes les 5 minutes**, de 6 heures du matin à minuit, 7 j/7... un peu moins l'hiver... mais beaucoup plus l'été !

Le projet d'extension, **décidé sans aucune concertation avec nous**, les riverains directement concernés, avec **plus de 440 millions d'euros d'investissements** va faire basculer notre territoire, et ce, **sans retour en arrière possible.**

Ce ne sera plus un aéroport de proximité que nous allons avoir à côté de chez nous, mais **une usine à avions de dimension internationale !**

Le projet prévoit **le doublement de l'infrastructure** : doublement des parkings avions, des zones d'enregistrement, des parkings voitures...

Plus grave encore, **la création d'un taxiway complet** qui permettra une cadence infernale, pouvant aller techniquement **jusqu'à 50 avions par heure !**

Le contrat signé par **seulement 12 élus** (Agglomération de Beauvaisis, Département de l'Oise et Région Hauts de France) réunis au sein du SMABT (Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé) **ne prévoit aucune limite à ce développement...** Juste une clause de revoyure dans quelques années, quand nous serons à 45 000 mouvements, pour dire « stop ou encore ».

Avec de tels investissements financiers aujourd'hui, il est évident que ce sera encore !

---

### LE SAVIEZ-VOUS ?

---

L'aéroport de Londres Gatwick, leader mondial de la piste unique gère plus de 30 avions à l'heure, 1 avion toutes les 2 minutes !

En calibrant l'aéroport de Beauvais sur un modèle similaire, les élus du SMABT et Bellova nous cachent donc la vérité.

---

### CONCRÈTEMENT, QU'EST CE QUE ÇA CHANGE POUR NOUS ?

---

Aujourd'hui, nombre d'entre nous s'endorment mal avant minuit et sont réveillés dès 6 h du matin à cause du bruit, l'air que nous respirons est pollué, nous ne pouvons plus profiter de nos jardins au calme !

Demain, le bruit sera quasi permanent, la pollution de l'air et des eaux sera amplifiée, et la valeur de nos maisons et de nos appartements va s'effondrer...

---

# PEUT-ON FAIRE QUELQUE CHOSE ? OUI, CAR LE DROIT EST DE NOTRE CÔTÉ !

---

Comme annoncé lors de sa dernière Assemblée Générale, l'ADERA s'est rapprochée de Maître Corinne Lepage, avocate de renommée internationale, et figure emblématique de la défense de l'environnement, et de Maître Madeleine Lecœur Babès, associée du cabinet HUGO LEPAGE AVOCATS.

Nos 4 associations locales (ADERA, Sauvez le Beauvaisis, l'ACNAT et Réflexion Action), préparent **une ACTION COLLECTIVE** avec le cabinet d'avocats et les riverains.

---

## LE BUT ?

---

**Obtenir, pour chacun d'entre nous, réparation pour :**

- les nuisances sonores subies ;
- les atteintes à notre santé et particulièrement, celle de nos enfants ;
- la dégradation de notre cadre et qualité de vie ;
- la dépréciation significative de la valeur de nos habitations.

**Cette action collective est notre force, à nous, les habitants jamais consultés !**

---

## COMMENT VA T-ON FAIRE ?

---

**1. Tout d'abord, réunir un maximum de personnes intéressées :** c'est l'objet de ce premier contact, mais rassurez-vous : manifester votre intérêt à ce jour ne vous engage pas définitivement.

**2. Nous organiserons une ou des réunions** pour vous présenter concrètement le déroulement de cette action.

**3. Chaque personne contractera directement avec le cabinet d'avocats.** Avant tout engagement, les avocates examineront vos chances de gagner sur la base d'un questionnaire. Si la réponse est positive, la dépense serait comprise entre 1 000 et 2 000 € / famille, selon le nombre de participants. Plus on est, moins c'est cher !

→ **IMPORTANT !** Si vous possédez une assurance « protection juridique » (quelquefois comprise dans les contrats d'assurances habitation ou de carte bleue), celle-ci pourra prendre en charge tout ou partie de cette dépense !

**4. Un dossier sera monté par notre avocate pour chacun d'entre nous.** Pour ce faire, elle vous demandera quelques éléments factuels sur les nuisances que vous subissez.

→ À titre d'exemple, très récemment, ce cabinet d'avocats a engagé dans le cadre d'une action collective, un recours contre SNCF Réseau et Eiffage à propos de la construction de la ligne TGV OUEST. À ce jour, la plupart des riverains engagés dans cette action (120 sur 150) ont obtenu une indemnisation de leur préjudice à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et même de plusieurs centaines de milliers d'euros pour certains ! Les 30 restants sont encore en attente de la décision du juge.

---

## QUI PEUT S'ENGAGER DANS CETTE ACTION ?

---

- **Toutes les personnes qui subissent des nuisances de l'aéroport.**
- **Les personnes morales** (communes, entreprises, commerces, etc.) peuvent aussi nous rejoindre.

Vous n'avez pas besoin d'adhérer à nos associations pour ce faire, même si ça nous ferait très plaisir !

Parlez-en à vos voisins, vos amis... Plus nous serons, plus notre action aura d'impact et moins cela nous coûtera cher !

---

## QUAND ? DÈS MAINTENANT !!!

---

N'hésitez pas à nous contacter, pour nous faire part de votre intérêt et/ou pour nous poser toutes les questions que cette démarche vous pose.

**[actionaeroportbeauvais@gmail.com](mailto:actionaeroportbeauvais@gmail.com)**

À bientôt, nous l'espérons !